



Concours de récits *17 boulevard Jourdan* - 3^e édition « **La Cité de la sérendipité** »

Une initiative de l'Alliance Internationale, association des anciens et des amis de la Cité Internationale Universitaire de Paris (CIUP)

Lancement du concours : 19 octobre 2015
Date limite des envois des récits : 17 février 2016
Remise des prix : début juin 2016

Ancien résident ou résident actuel, vous étiez ou vous êtes l'un des nombreux étudiants depuis 1925 à avoir habité quelque temps à la Cité internationale universitaire de Paris. Vous l'aimez. C'est la ville de votre jeunesse et vous y avez vécu un hasard heureux.

Et vous aussi, voisins et visiteurs de la Cité, un inattendu bienvenu vous a surpris lors d'une promenade ou d'un jogging dans les allées du parc, pendant un concert, un spectacle, une pièce de théâtre, un séminaire ou un cours de natation à la Maison Internationale...

Dans un récit à la première personne du singulier, racontez cet événement fortuit, cette sérendipité à la Cité internationale, la Cité aux 140 nations. Vous y avez trouvé ce que vous ne cherchiez pas ou ce que vous attendiez depuis toujours ...

Rencontre surprenante, amitié inexplicable, coup de foudre romantique, parfaite coïncidence, concours de circonstances favorables, interaction créative ou toute autre chose : cet événement majeur vous a-t-il bouleversé ? A-t-il changé votre regard sur le monde ? Vous a-t-il offert un nouvel avenir ?

Votre histoire, réelle ou imaginaire, sera titrée et écrite en langue française, dans un court récit (3 feuillets maximum, 4500 signes, Times 12, double interligne). L'action se déroulera impérativement à la Cité internationale à Paris comme dans les deux premiers concours de l'Alliance Internationale.

Le 3^e concours international d'écriture 17 boulevard Jourdan est ouvert aux catégories suivantes de participants :

I Les résidents actuels de la Cité Internationale. Chaque année, 13 000 étudiants du 3^e cycle, post-doctorants, enseignants-chercheurs, artistes et sportifs de haut niveau séjournent dans l'une des 40 maisons (dont 37 maisons dans le parc). 140 nationalités en moyenne sont représentées sur le campus.

II Les anciens résidents de la Cité internationale. Plusieurs centaines de milliers d'entre eux vivent sur les cinq continents. Venus étudier à Paris et logés sur le campus de la Cité internationale, à deux pas du Quartier Latin, ils en gardent un état d'esprit bienveillant, tolérant et humaniste à l'égard de tous leurs concitoyens du monde.

III Le Grand public composé à la fois :

- **des salariés** de la Cité internationale. Au nombre de 500, ils contribuent au bon fonctionnement des 5700 logements, de la piscine, des deux stades, des 60 disciplines sportives, des 7 bibliothèques, des 300 colloques et congrès tenus annuellement dans les salons de la Maison Internationale, du resto U, du parc, de la sécurité de cette ville dans la ville ;

- **des amis et voisins** de la Cité internationale entre le parc Montsouris, le 14^e, le 13^e et Gentilly.

Ils sont 6500 chaque jour à profiter des 34 hectares de parc de cette cité-jardin et à participer aux activités sportives, intellectuelles et culturelles.

Le jury

Composé d'écrivains, d'anciens résidents, d'amis et de personnalités de la Cité internationale, le Jury sélectionnera les trois meilleurs récits par catégorie d'auteurs : résident actuel, ancien résident, grand public.

Le Président du jury remettra les prix aux lauréats en juin 2016, à la Cité internationale. Les 9 textes lauréats seront publiés sur le site de l'Alliance Internationale et feront éventuellement également l'objet d'une publication « papier » groupée.

Règlement du concours

Article 1 : Organisé par l'Alliance Internationale, association des anciens et amis de la Cité internationale, ce concours d'écriture gratuit est ouvert à trois catégories de candidats : anciens résidents, résidents actuels, grand public (amis ou salariés de la Cité internationale de Paris, voisins etc.)

Article 2 - **Écrit en langue française à la première personne du singulier, ce récit doit raconter une histoire vécue, vue ou imaginée à la Cité internationale universitaire de Paris (CiuP). Le choix des meilleurs textes tiendra compte de la clarté de l'histoire, de son originalité, de son style et de l'émotion qui s'en dégage.**

Article 3 - **De 3 pages maximum soit 4500 signes au total, le récit doit comporter sur chaque page : le titre, la catégorie dans laquelle l'auteur concourt, le numéro de la page, ainsi que le nom et prénom de l'auteur, son adresse email, son âge et son pays.**

Article 4 - Le récit sera envoyé :

- **par email** à contact@17bdjourdan.fr, format Word ou rtf, police Times 12, double interligne.

Article 5 – Chaque participant devra joindre à son envoi, en version PDF, une Attestation sur l'Honneur de Licence Gratuite et Exclusive dûment datée et signée, sur le modèle joint en annexe au présent Règlement, (i) certifiant que son récit est inédit, n'a jamais été publié et est libre de tous droits au profit de tiers, (ii) comportant son adresse postale complète, sa date de naissance, sa catégorie (ancien résident, résident, grand public), sa nationalité, son n° de téléphone et son adresse e-mail, et (iii) conférant à l'Alliance Internationale, pour le cas où son récit serait l'un des neuf textes lauréats retenus par le Jury ; une licence gratuite et exclusive pour la publication de son récit, qu'il soit ou non l'un des 9 lauréats, comme il est dit à l'article 9 ci-après, et ce pendant toute la durée des droits de propriété littéraire de l'Auteur.

Article 6 - **La date limite des envois de tous les récits est le 17 février 2016 à minuit**, la date de l'envoi par e-mail faisant foi.

Article 7 - **Le jury** présidé par Mercedes Deambrosis est composé d'écrivains, ainsi que de représentants du monde universitaire, du monde médiatique et de la CiuP. Ce jury procédera au choix des trois meilleurs récits pour chacune des trois catégories d'auteurs. Le choix du jury tiendra compte du style, de l'histoire, de la conformité au sujet imposé et du respect des dispositions générales. Les décisions du jury sont souveraines. Les lauréats seront informés par email. Les candidats n'ayant pas été retenus dans la sélection du jury, ne seront pas informés personnellement des résultats, mais. Seront tenus informés de la éventuelle de leurs récits. La publication des résultats se fera exclusivement sur les sites www.17bdjourdan.fr et www.allianceinternationale.org après la remise des prix en juin 2016.

Article 8 - Les prix pour les 3 lauréats des différentes catégories :

1^{er} prix : précisé courant Novembre 2015

2^e prix : précisé courant Novembre 2015

3^e prix : précisé courant Novembre 2015

Article 9 - Les 9 meilleurs récits feront l'objet d'une publication sur les sites www.17bdjourdan.fr et www.allianceinternationale.org ainsi que, le cas échéant, d'une publication « papier » réunissant les 9 textes lauréats (éventuellement accompagnés, à la discrétion exclusive de l'Alliance Internationale, d'une sélection d'autres récits, ayant concouru au concours), l'Alliance Internationale ayant plus généralement le droit de diffuser les récits sous quelque forme ou sous quelque support (autre qu'audiovisuel) que ce soit

Article 10 - **La remise de(s) prix par le président du jury, Catherine Clément,** aura lieu en juin 2016 à la Cité internationale.

Article 11 - **Modification du Règlement :** l'Alliance Internationale se réserve le droit de modifier le Règlement ou d'annuler le concours, ainsi que le droit de ne pas publier les récits lauréats si la participation ou la qualité des textes étaient insuffisantes.

Article 12 - **Informations nominatives** L'Alliance Internationale se réserve le droit d'utiliser les informations nominatives des participants au concours selon les modalités prévues par la loi 78 17 du 6 janvier 1978.

Chaque participant dispose d'un droit d'accès, de notification, de rectification et de radiation des informations le concernant auprès du *concours de récits 17 boulevard Jourdan* : « *La Cité de la sérendipité* » - www.17bdjourdan.fr

Article 13 - Acceptation du Règlement

La participation au présent concours d'écriture implique l'acceptation pleine et entière du présent Règlement et des décisions du jury qui seront sans appel.

Tous les textes ne répondant pas strictement aux critères de ce Règlement seront disqualifiés.

Article 14 - **Dépôt du Règlement :** le présent Règlement est déposé auprès de Maître Jacques Salès, avocat au Barreau de Paris, 9 rue Scribe, 75009 Paris.

Le Règlement du Concours et un modèle de l'attestation sur l'honneur prévue à l'article 5 sont accessibles sur www.17bdjourdan.fr.



ATTESTATION SUR L'HONNEUR
DE
LICENCE GRATUITE ET EXCLUSIVE DE DROIT D'AUTEUR

Nom et prénom : _____
Catégorie (résident actuel, ancien résident, grand public) _____
Né(e) le _____ à _____, de nationalité _____
demeurant _____
Téléphone : _____
Adresse e-mail _____

Ci-après dénommé « Auteur »

Atteste sur l'Honneur consentir à l'Alliance Internationale, association des anciens et amis de la Cité Internationale Universitaire de Paris (CIUP), ayant son siège 21 boulevard Jourdan, 75014 Paris, dans le cadre de la troisième édition du Concours de Récits *17 boulevard Jourdan* « La Cité de la Sérendipité », une licence gratuite et exclusive conférant à l'Alliance Internationale et à ses ayants droit, le droit exclusif d'exploiter sa propriété littéraire sur le Récit de sa composition, Récit qu'il adressera à l'Alliance Internationale dans le cadre du Concours susvisé et aux conditions suivantes :

1. L'Auteur concède à l'Alliance Internationale le droit exclusif de diffuser sur les sites webs de l'Alliance Internationale et de la Ciup, et d'imprimer, publier, reproduire et diffuser à ses propres frais ledit Récit sous tous formats. et concède à l'Alliance Internationale à titre exclusif tous les droits patrimoniaux d'adaptation (autre qu'audiovisuelle), de reproduction et représentation du Récit.
2. La licence est consentie pour tout le temps que durera la propriété littéraire de l'Auteur, de ses ayants droit ou représentants, d'après les législations tant française qu'étrangères et les conventions internationales ou futures sur la propriété littéraire, y compris, éventuellement, les prolongations qui pourraient être apportées à cette date.
3. L'Auteur garantit que son Récit sera inédit et n'aura fait l'objet d'aucune publication et garantit en outre la jouissance entière et libre de toutes servitudes du droit d'édition concédé à l'Alliance Internationale contre tous troubles, revendications ou évictions quelconques. Il déclare notamment que son œuvre est entièrement originale et inédite, ne

contient aucun emprunt à une autre œuvre de quelque nature que ce soit, qui serait susceptible d'engager la responsabilité de l'Alliance Internationale.

4. L'Auteur reconnaît avoir clairement conscience de ce que la gratuité de la licence exclusive concédée, à l'Alliance Internationale implique qu'aucune rémunération de quelque nature et de quelque montants que ce soit ne lui sera due par l'Alliance Internationale dans le cadre de l'exploitation des droits concédés.

Fait à _____ le _____

Signature de L'Auteur